

# Observation n°225

Déposé le 30 Juillet 2022

Par CITTON Robert

La demande d'Autorisation environnementale déposée le 19 novembre 2020, la construction et la future exploitation du projet seront portées par la société de projet « SAS V'ÉOL » (Société par actions simplifiées), spécifiquement dédiée à ce projet. La SAS (Société par Actions Simplifiée) V'ÉOL a été immatriculée le 20 février 2020 avec un capital de 1000 € - 2 acteurs Commune de Verrières (50 %) et Soleil du midi (50 %) Le 08 septembre 2020, modification et entrée de l'acteur industriel GEG ENeR. A notre connaissance le capital de 1000 € est inchangé, la répartition est différente Commune de Verrières (50 %) GEG ENeR (35 %) Groupe Soleil du midi (SDM et SDMD) (15 %).

Il faut noter que la « SAS V'ÉOL » avec un capital de 1000 € dispose d'un président et de deux directeurs généraux.

Au regard des hypothèses actuelles du marché éolien, l'investissement nécessaire à la réalisation de l'opération projetée est évalué à 26,981 M€ (millions d'euros)

La structure du financement envisagé est la suivante :

- 10 % en apport en fonds propres par les actionnaires de V'ÉOL créée spécialement dans le but de réaliser cette opération.
- 90 % en emprunt auprès d'établissements bancaires, sur le modèle « financement de projet »

L'apport en fonds propres devra donc s'élever à 2.698.100 € répartis comme suit : 1.349.050 € pour la commune de Verrières, 944.335 € pour GEG ENeR et 404.715 € pour Groupe Soleil du midi (SDM et SDMD). L'attestation de fonds propres de V'ÉOL datée du 9 novembre 2020 et signée par le président et les deux directeurs généraux atteste que l'apport en fonds propres par GEG ENeR et Groupe Soleil du midi (SDM et SDMD) est parfaitement réalisable compte tenu des chiffres donnés. Il n'y a aucune précision en ce qui concerne les 1.349.050 € de fonds propres que doit apporter la commune de Verrières.

Le 19 novembre 2020, date du dépôt de la demande d'Autorisation environnementale, l'entrée au capital de l'AREC (Agence régionale énergie-climat) était en discussion et prévue pour fin 2020, début 2021 avec une nouvelle répartition du capital Commune de Verrières (20 %) GEG ENeR (35 %) AREC (40%) Soleil du midi (SDM) (05 %).

Si cela se réalise la répartition précise de l'apport en fonds propres pourra donc être ultérieurement ajustée . Mais l'apport de la commune de Verrières sera tout de même de 539.620 €.

Le citoyen lambda que je suis n'arrive pas à imaginer comment la Commune de Verrières peut apporter 1.349.050 € de fonds propres.

J'espère que monsieur le commissaire enquêteur pourra éclairer ma lanterne dans son rapport et ses conclusions..

---

---